

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-1541/SG/FIN accordant le bénéfice du régime des magasins de dépôts à la Société de Manutention de Djibouti.

n° 71-1541/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
13 novembre 1971

Numéro JO
n° 22 du 25/11/1971

Date du numéro
25 novembre 1971

TEXTE INTÉGRAL

La Société de Manutention de Djibouti est admise au bénéfice du régime des magasins de dépôt pour un magasin sis avenue des Messageries Maritimes à Djibouti. L'entrepositaire devra se soumettre aux obligations prévues par le Code général des Impôts en ses

articles 22

33.02 à 22.33.09.